

CONSEIL REGIONAL

16 et 17 décembre 2021

DELIBERATION

**Rendu compte de la délégation du président
pour ester en justice**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 21 septembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (en visioconférence), Monsieur Yves BLEUNVEN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Tristan BRÉHIER (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Gaël BRIAND (en visioconférence à partir de 13h), Madame Gaby CADIOU (en visioconférence), Monsieur Nil CAOUISSIN (en visioconférence à partir de 13h), Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (en visioconférence), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY (en visioconférence), Monsieur Benjamin FLOHIC (en visioconférence à partir de 13h), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (en visioconférence), Madame Anne GALLO (en visioconférence), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (en visioconférence jusqu'à 14h10 et à partir de 15h10), Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL (en visioconférence), Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence jusqu'à 13h), Madame Agnès LE BRUN (en visioconférence), Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 17h45), Monsieur Marc LE FUR (en visioconférence jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF (en visioconférence), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (en visioconférence), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL (en visioconférence), Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC (en visioconférence), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Monsieur Goulven OILLIC (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (en visioconférence), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (en visioconférence), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Ronan PICHON (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT (en

REGION BRETAGNE

visioconférence), Madame Astrid PRUNIER (en visioconférence), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ (en visioconférence), Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL (en visioconférence à partir de 13h), Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence), Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (en visioconférence), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (en visioconférence), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (en visioconférence), Madame Adeline YON-BERTHELOT (en visioconférence).

Avaient donné pouvoir : Madame Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h10 à 15h10), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE).

Excusés : Monsieur Patrick LE DIFFON.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4231-7-1 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Finances, affaires générales du 13 décembre 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

PREND ACTE des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

Du 21 septembre au 9 novembre 2021

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE	AVOCAT	OBJET / ETAT DE LA PROCÉDURE	SUITE
<u>Dossiers en cours</u>				
Mme N.J c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en référé expertise aux fins d'évaluer les préjudices personnels liés à l'accident de service dont a été victime la requérante	En cours d'instruction
M. L. D. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet Coudray	Recours en annulation contre une décision du Conseil régional portant sanction disciplinaire	En cours d'instruction
Société Natixis Intertitres c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet PALMIER et associés	Référé précontractuel de la société Natixis intertitres suite au rejet de son offre dans le cadre de passation du marché ayant pour objet la fourniture de titres-restaaurant pour les agents de la Région Bretagne en format cartes dématérialisées	Audience le 12/11/2021
Mme M-P. B. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Recours indemnitaire suite à maladies et accident imputables au services	En cours d'instruction
Communauté de communes de Châteaubriant-Derval c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Nantes	Pas d'avocat	Recours indemnitaire en compensation des préjudices subis dans le cadre de l'opération de renouvellement des infrastructures ferroviaires de la ligne Rennes-Châteaubriant	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ M. J.E.	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour stationnement de bateau sans autorisation sur le domaine public fluvial	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ M. H.S.	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour stationnement de bateau sans autorisation sur le domaine public fluvial	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ M. S.P	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour stationnement de bateau sans autorisation sur le domaine public fluvial	En cours d'instruction

Région Bretagne c/ M. S.P	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour stationnement autorisation sur le domaine public fluvial	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ M. S.P	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour stationnement de bateau sans autorisation sur le domaine public fluvial	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ M. T. L.G	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour stationnement de bateau sans autorisation sur le domaine public portuaire	En cours d'instruction
<u>Dossiers jugés/clos</u>				
Mr H.P. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Ordonnance du juge des référés du TA de Rennes du 20 octobre 2021 rejetant la demande de suspension de l'exécution de la décision régionale de préemption d'une parcelle située dans la zone portuaire à Concarneau	Affaire close
SCEA DE KERROCH c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 27 septembre 2021 annulant la décision de la Région de recouvrement de sommes indument perçues d'une aide européenne, assortie de pénalités	Décision prise de faire appel
Mme I.P c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 8 octobre 2021 annulant la décision du Président du Conseil régional refusant de reconnaître l'imputabilité au service de la pathologie de la requérante et enjoignant au Président de reconnaître cette imputabilité	Appel possible sous 2 mois
Mme I.P. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 8 octobre 2021 refusant d'annuler la décision du Président du Conseil régional portant sanction disciplinaire contre la requérante	Appel possible sous 2 mois
Mme F.B. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 22 octobre 2021 rejetant la demande indemnitaire de la requérante au titre des prétendues fautes commises dans la gestion de la fin de son contrat à durée indéterminée	Appel possible sous 2 mois

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211216-21DAJCPSECJ_07-DE

Arrêt de la CAA rejetant l'appel formé contre le jugement du TA
rejetant la demande tendant à l'annulation de la mise en demeure et
du procès-verbal d'occupation sans titre du domaine public fluvial.

Cabinet
ARES
avocats

Cour administrative
d'appel de Nantes

M. D.B e/Région Bretagne

Pourvoir
possible
sous 2 mois